Image not found or type unknown

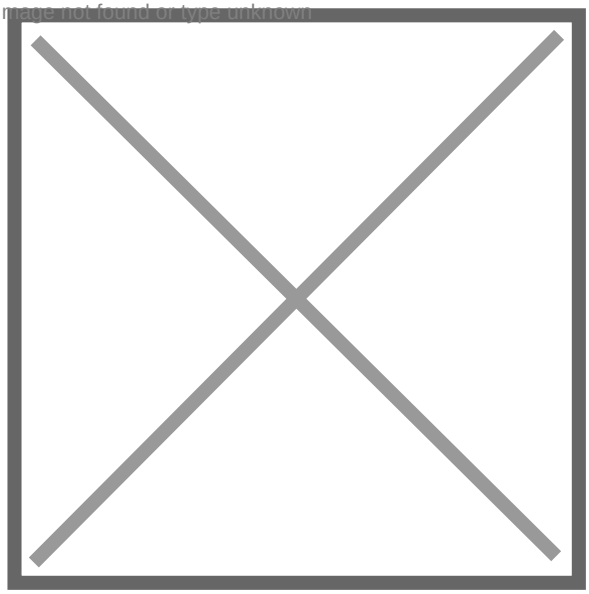

Chèque de 10 000 € encaissé, escroquerie avérée, quels recours ?

Par **jerhum**, le **08/12/2014** à **10:24**

Bonjour,

Mon beau-père a équipé sa maison d'un récupérateur de pluie qui lui a coûté 8500 € il y a quelques années. Cet appareil est tombé en panne, et la société qui lui a installé a mis la clé sous la porte.

Il a été démarché par une autre société (composée d'un seul membre) afin d'effectuer la réparation de l'appareil.

La société en question a demandé à mon beau-père un chèque de 10 000 € (!!) afin d'effectuer les réparations. Visiblement en position de faiblesse, mon beau-père qui venait d'apprendre le jour même qu'il avait un cancer, a effectué ce chèque de 10 000 €.

Ce chèque a bien évidemment été retiré, et les réparations n'ont pas été effectuées. Il n'y a eu aucun contrat de signé, et aucune facture ou aucun papier émis concernant cette transaction.

La société en question est revenue voir mon beau-père il y a quelque temps, pour lui demander un chèque de banque de 10 000 € supplémentaires ! Cette fois-ci mon beau-père a refusé.

Maintenant, je souhaiterais que mon beau-père puisse récupérer ces 10 000 €, mais je ne sais pas comment faire valoir ses droits ? Doit-il porter plainte, menacer la société ? Pensez-vous qu'il ne reverra jamais cet argent ?

Merci par avance pour votre aide.

Par **moisse**, le **08/12/2014** à **10:27**

Bonjour,
Il s'agit bien évidemment d'une escroquerie conjuguée à un abus de faiblesse.
Direction le commissariat ou lettre directement au procureur de la république en décrivant les faits comme vous venez de les exposer, sans qualifier juridiquement le comportement en cause, et demander que l'avance extorquée soit restituée.

Par **jerhum**, le **08/12/2014** à **10:36**

Merci beaucoup pour votre réponse rapide et précise.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés